

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 16 octobre 2017

DELIBERATION n°2017-50

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 octobre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 6 octobre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 septembre 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 septembre 2017.

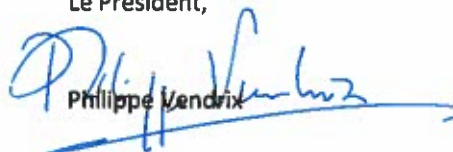
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions	0
Votes exprimés	27
Pour :	27
Contre	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 4 septembre 2017.

Fait à Tours, le 19 OCT. 2017
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 24 OCT. 2017

Transmise au recteur le : 24 OCT. 2017

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 4 septembre 2017**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prévost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingear ; M. Stéphane Servais ;
Me Chantal Barin-Le Guellec ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Mathilde Gralepois ;
M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;
M. Bastien Collinot ;
M. Jean-Patrick Gille ; M. Sébastien Lambert.

Ont donné procuration

Mme Catherine Belzung à M. Philippe Roingear ; M. David Fiala à M. Emmanuel Néron ; M. Clovis Tauber à M. Kilian Raschel ; M. Emmanuel Thibault à Mme Emily Rosenfeld ; M. Benjamin Caquet à M. Bastien Collinot ;
M. Hamza Braija à M. Jean Fabbri ; M. Alexandre Chas et M. Emmanuel Hervé à M. Philippe Vendrix ; Mme Catherine Beaumont à M. Philippe Roingear ;
En cours de séance, Mme Catherine de Colbert à Mme Claude Ophèle et Mme Juliette Rousseau à M. Jean Fabbri.

Excusés

M. Jean-Gérard Paumier.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie universitaire ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; Mme Concetta Pennuto, chargée de mission égalité, diversité et handicap ; M. Alain Botton, directeur général des services ; Mme Nicole Bodet-Cassereau, agent comptable ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur de cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine Dallet-Choisy, directrice de l'UFR sciences et techniques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Informations générales

M. Le Président indique que cette séance du conseil est une séance extraordinaire ajoutée au calendrier ordinaire et dont l'objet principal est l'examen de l'architecture de l'offre de formation dans le cadre du dossier d'accréditation.

Il souhaite toutefois faire part de deux informations :

- l'ERC starting grant en mathématiques, décrochée par M. Kilian Raschel, par ailleurs membre du conseil d'administration ;
- le constat, à ce jour, de l'augmentation importante des effectifs dans certaines filières.

M. Jean Fabbri, pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" interroge le Président sur le point de savoir ce qu'il en est des statuts de la ComUE Centre Val de Loire après le vote d'opposition en juillet du CNESER et la publication du décret actant la sortie de l'université de Tours de la ComUE Léonard de Vinci ? Il demande aussi les conséquences des capacités d'accueil fixées en L1 et en master.

2. Affaires générales, juridiques et statutaires

2.1. Conventions internationales

Le conseil d'administration doit approuver cinq conventions internationales proposées par les composantes et examinées en commission des relations internationales :

- Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidad de Valparaiso (Chili)
- Redéfinition – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal da Bahia (Brésil)
- Création – Convention relative à la mise en place d'une double diplomation - Maîtrise en informatique Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke (Canada)
- Renouvellement – Convention d'échange spécifique – Beijing University of Chemical Technology (Chine)
- Renouvellement – Diplôme délocalisé - Convention relative à la mise en place d'un Master Franco-Vietnamien de Mathématiques Appliquées à l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville (HCMUS, Vietnam)

Les conventions sont approuvées par la délibération n°2017-44 (unanimité).

3. Etudes et vie de l'étudiant

3.1. Avenant aux conventions avec les CPGE

Dans le cadre de la politique de rapprochement des lycées et des universités, la loi du 22 juillet 2013 (loi Fioraso) a prévu (art. L612-3 du code de l'éducation) l'obligation pour chaque lycée public disposant de CPGE de conventionner avec une Université de son académie afin de prévoir, notamment, l'inscription des élèves de CPGE dans l'Université qui a conventionné. De telles conventions ont été signées par l'Université en 2015 avec trois lycées : Descartes et Vaucanson à Tours et Dessaignes à Blois. L'objet de la présente délibération est d'approuver un avenant autorisant les élèves des CPGE à s'inscrire dans plusieurs licences sans acquitter de droits complémentaires, contrairement aux dispositions initiales des conventions.

M. Jean Fabbri souhaite un bilan des inscriptions, de la réussite et des épreuves d'examen (spécifiques ou non) pour les élèves des CPGE qui n'ont pas obtenu dans leurs cursus de "prépa" des crédits ECTS. Il lui est répondu que cela sera fait pour un prochain conseil.

L'avenant modifiant l'article 2.4 des conventions avec les lycées disposant de CPGE est approuvé par la délibération n°2017-45 (unanimité)..

3.2. Dossier d'accréditation

Les éléments du dossier d'accréditation de l'offre de formation doivent être déposés sur le site du HCERES le 11 septembre 2017 au plus tard. L'Université a obtenu un délai pour l'annexe 4 (soutenabilité) qui sera examinée au conseil du 16 octobre 2017.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur les propositions du conseil académique du 1^{er} septembre relatives à l'architecture de l'offre de formation (AOF) : fiches AOF champs de formation et fiches AOF mentions des formations. Il devra ensuite statuer sur la synthèse du degré de maturité des dispositifs.

3.2.1. Fiches AOF champs de formation

Les champs de formation sont présentés par Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et tout au long de la vie.

M. Jean Fabbri indique que les documents fournis sur les champs de formations, en particulier pour les masters, ne donnent pas clairement d'indication sur le rattachement de tel ou tel diplôme à l'une ou l'autre des composantes dont les personnels contribuent aux enseignements. En particulier, pour l'inscription des étudiants comme pour la désignation d'un responsable de formation, ces aspects restent importants.

Dans le document, M. Jean Fabbri s'étonne du rôle de pilotage des formations accordé aux membres de la direction de l'université comme au service centralisé des études et de la formation au détriment des UFR et autres composantes.

Les propositions du conseil académique sont approuvées par la délibération n°2017-46 (unanimité et 4 abstentions).

3.2.2. Fiches AOF mentions des formations.

Les mentions des formations sont présentées par Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et tout au long de la vie.

Les mentions des formations sont approuvées par la délibération n°2017-47, comme suit :

- approbation (unanimité) des propositions favorables du CAC pour l'ensemble des mentions de licence, sauf mention arts du spectacle ;
- approbation (26 pour ; 4 contre et 1 abstention) de la proposition défavorable du CAC pour la mention arts du spectacle ;
- approbation (unanimité) des propositions favorables du CAC pour l'ensemble des mentions des licences professionnelles, sauf mention organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ;
- désapprobation (pour 13, contre 11 et 6 abstentions) de la proposition défavorable du CAC pour la mention organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ;
- approbation (unanimité) de la proposition défavorable du CAC pour la mention métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité ;
- approbation (unanimité et 10 abstentions) de la proposition défavorable du CAC pour la mention métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires ;
- approbation (unanimité) des propositions favorable du CAC pour les mentions des masters.

3.2.3. Présentation synthétique du degré de maturation des dispositifs

Le document est présenté par Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et tout au long de la vie.

Le document dit de "maturation" n'a pas de fondement, M. Jean Fabbri indique le refus des élus "Ensemble à Tours" de le valider.

La présentation synthétique du degré de maturation des dispositifs est approuvée par la délibération n°2017-48 (27 pour et 4 contre).

4. Election du vice-président chargé de la vie étudiante et de la vie des campus

M. Thomas Thuillier, actuel vice-président de la vie étudiante, a souhaité mettre fin à sa charge de fonction pour dégager du temps afin de terminer sa thèse.

Il est proposé d'élire M. Pascal Raoult, professeur d'éducation physique et sportive, comme vice-président chargé de la vie étudiante et de la vie des campus.

L'élection de M. Pascal Raoult est approuvée par la délibération n°2017-48 bis (unanimité et 4 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Tours, le 9 octobre 2017

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)